



Dénonciation mandat simple de vente

Par **Sylvie34**, le **29/07/2009** à **16:17**

Bonjour,

J'aimerais dénoncer le mandat simple de vente que j'ai signé le 1er juin dernier.

Dois-je attendre le 1er septembre (que les 3 mois irrévocables soient écoulés) pour envoyer ma lettre avec AR, ou puis-je l'envoyer dès le 15 août pour que le contrat prenne fin immédiatement après les 3 mois en question soit le 1er septembre ?

Merci de vos réponses,

Sylvie

Par **ludo4841**, le **19/11/2009** à **10:08**

Bonjour,

J'ai le même problème mais je vois que vous n'avez pas reçu de réponse sur le forum? Avez-vous une réponse par ailleurs?

Merci
Cordialement
Richard
ricber83@hotmail.com

Par **JURISNOTAIRE**, le **19/11/2009** à **10:25**

Bonjour, Sylvie 34.

Quels sont les termes exacts du mandat de vente, en ce qui concerne la faculté de sa résiliation ?

Votre bien dévoué.